



Agent de Surveillance de la Voie Publique et opérateur de vidéoprotection (h/f)

Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

Idéalement située au pied du Vercors, au carrefour de la Vallée du Rhône et du sillon alpin, Bourg de Péage est à 45 min de Grenoble, 1h15 de Lyon et à 10 minutes de la gare Valence TGV. En rejoignant nos équipes, vous aurez l'occasion de découvrir les nombreux atouts de la Ville, notamment le Bois des Naix, un véritable écrin de verdure de 12 hectares et les quais de l'Isère. Bourg de Péage s'attache à être une ville accueillante, dynamique, qui cultive l'art du bien vivre ensemble. La Ville bénéficie d'équipements modernes, de services publics de qualité, d'un espace économique de 70 hectares, d'un tissu associatif particulièrement riche et de nombreuses animations festives, sportives et culturelles qui rythment l'année.

Placé sous la responsabilité du chef de service de police municipale, l'agent de surveillance de la voie publique est un agent territorial qui est chargé spécifiquement de certaines missions de police du code de la route (stationnement), du code des transports ainsi que des missions relatives à la propreté des voies et des espaces publics. Il peut être désigné pour exercer la mission d'opérateur de vidéoprotection.

Missions

Activités principales

Sous la responsabilité du chef du service de la police municipale, l'agent(e) sera chargé(e) de :

- la gestion et verbalisation du stationnement sur la commune et notamment des zones réglementées,
- la gestion de l'outil vidéoprotection, notamment la nuit en appui opérationnel de la brigade de nuit,
- la gestion des dispositifs de surveillance, de lutte contre les dépôts sauvages,
- la sécurité des bâtiments communaux, mais aussi des manifestations sur les voies publiques.

Relations fonctionnelles

- Contact direct avec la population.
- Transmission journalière d'informations aux responsables hiérarchiques et échanges permanents avec les acteurs de la sécurité
- Participation aux dispositifs de prévention et de lutte contre la délinquance.
- Relations avec les acteurs locaux de la vie économique et sociale, le milieu associatif.

Situation fonctionnelle

Placé hiérarchiquement sous la responsabilité du chef du service de la police municipale et en qualité d'agent chargé de certaines missions de police judiciaire, sous l'autorité du Procureur de la République (sous couvert de l'officier de police judiciaire territorialement compétent).

Profil - formation

- Connaissances juridiques et maîtrise des réglementations en vigueur.
- Maîtrise des écrits professionnels et capacités rédactionnelles.
- Sens du service public et qualités relationnelles.
- Être force de proposition pour améliorer la sécurité dans la ville et accroître l'efficacité du service.
- Aptitudes physiques et psychologiques

Spécificités du poste :

- Permis B exigé
- Maîtrise de l'outil informatique et les connaissances juridiques dans le domaine de la sécurité routière, la police administrative et judiciaire.
- Temps de travail : Complet, 36h30 hebdo ouvrant droit à des jours de RTT
- Travail de jour par cycle hebdomadaire en alternance (07 h 30 - 15 h 00) et nuit (19 h 30- 03 h 00).
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + I.A.T. + prime annuelle + CNAS + Tickets restaurant

Recrutement à compter du 14 septembre 2026.

Les candidatures (lettre de candidature + CV) doivent être adressées à :

Madame le Maire de la Ville de Bourg de Péage

Direction des Ressources Humaines

Rue du Docteur Eynard - BP 43

26 301 BOURG DE PEAGE cedex